



## Bureau Directeur du 27 mai 2005

Présents : Jacques Bettenfeld, Francis Arnault, Jacques Taillefer, Claude Perruchet, Alain Koubi  
Excusés : Jean-Pierre Feuillan, Georges Format, Claude Scarsi  
Assistent : Joël Delplanque, Jean Férygnac, Francis Serex, Philippe Bana, Olivier Mangin,  
Cécile Mantel

sous la présidence de André Amiel.

La séance est ouverte à 13h. La réunion se tient sous la forme d'une conférence téléphonique.

1 – Conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts de la LNH et à celles de l'article 3 de la section 1 du chapitre 1 de la convention FFHB/LNH, après avoir pris connaissance du projet et constaté que ce projet était conforme au règlement disciplinaire fédéral, le Bureau Directeur émet un avis favorable à l'adoption du règlement disciplinaire de la LNH (organe disciplinaire de première instance) par l'assemblée générale de celle-ci.

2 – Après avoir examiné et débattu de la question des dépens infligés en matière disciplinaire (article 25 du règlement disciplinaire) ou en examen des réclamations et litiges (article 13 du règlement correspondant), le Bureau Directeur décide de redéfinir leur mode de calcul, et de le présenter lors de l'assemblée générale 2006. Dans l'intervalle, le Bureau Directeur décide de suspendre l'application de ces dépens par les commissions nationales concernées et par le jury d'appel et, rétroactivement, d'exonérer de leur paiement les Ligues et Comités auxquels ils ont été infligés depuis le début de la saison 2004 - 2005.

3 – Après avoir pris connaissance des dossiers de candidatures pour l'organisation des rencontres France - Norvège féminines des 11 et 12 octobre 2005, et en avoir débattu, le Bureau Directeur décide d'attribuer :

- l'organisation de la rencontre du 11 octobre au Comité de Seine Saint Denis (Le Tremblay),
- l'organisation de la rencontre du 12 octobre à la Ligue du Centre (Orléans).

4 – Conformément aux dispositions de l'article 110 des règlements généraux de la FFHB, après l'expérience concluante menée lors de la phase nationale des championnats de France jeunes (moins de 18 ans) 2004-2005, et après enquête faite par la COC auprès des clubs participants aux différents championnats de France dont le résultat est favorable, le Bureau Directeur décide que les résultats des matches de tous les championnats de France seront désormais transmis par Internet.

5 – Le Bureau Directeur prend connaissance des derniers éléments concernant la situation dans la Ligue de Guyane ; en particulier il prend acte que la décision du tribunal devrait intervenir vers la mi-juin.

6 – La décision de choix de l'organisation et du lieu de déroulement des assises du Handball interviendra avant fin juillet.

7 – Le Bureau Directeur adopte le principe de confier l'organisation logistique des phases finales des championnats de France N2 et N3 masculines et féminines (participation des Ligues d'outre-mer) à un organisateur extérieur, après appel d'offre.

La séance est levée à 14h30

Claude PERRUCHET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' and 'P' intertwined, with a horizontal line extending to the left.

Secrétaire Général

André AMIEL

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'A' and 'M' with a long, thin vertical stroke extending upwards from the 'M'.

Président de la FFHB